



Saint Martin de Boscherville

Saint Martin de Boscherville,
Le 11 septembre 2023

Très chers Boschervillaises et Boschervillais,

Mercredi 16 août 2023 dernier, j'ai entendu la condamnation rendue en appel :

- Une peine d'amende d'un montant de 15 000€ avec un sursis de 5 000€
- A titre de peine complémentaire, une peine d'inéligibilité pour une durée de 3 ans
- Une mention de la condamnation au bulletin N°2 du casier judiciaire

Autant dire que ces condamnations en appel sont aussi désespérantes, voire pire que celles rendues en 1^{ère} instance.

La lecture des motivations m'a définitivement convaincu de former un pourvoi en cassation dès le jeudi 17 août.

L'analyse de ces motivations étant un peu « longue », sa version dématérialisée a été privilégiée. Sur simple demande, quelques versions « papier » seront disponibles sur demande.

J'ai conscience que ces deux condamnations successives puissent susciter des interrogations.

C'est aussi ce qui me conduit à revenir vers vous pour m'exprimer sur ce procès que je considère comme un procès d'intention. Comme si les condamnations ne reposaient uniquement que sur les seules dénonciations calomnieuses de celui qui a décidé de régler son problème d'égo en se servant de la justice.

Il est navrant de constater que la justice se laisse duper par des propos, le plus souvent mensongers, et qui l'ont conduite à mener une enquête à partir d'une « présomption de culpabilité » ...

Les condamnations en Appel m'obligeaient à 2 solutions :

- Soit ne rien faire et laisser entendre que je les acceptais.
- Soit former un pourvoi en cassation qui me donnait la possibilité de suspendre les peines prononcées, poursuivre mes fonctions, mais surtout, ma défense.

Je pense que chacun comprendra mon choix et précise que ce pourvoi me vaut d'avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête qui conduira la Cour de Cassation à décider d'un nouveau jugement ou me condamnera définitivement aux peines prononcées en Appel.

Les « ambitions politiques » de mon adversaire ont de très graves conséquences pour moi et ma famille.

Ce qui m'atteint très particulièrement, ce sont les conséquences vis-à-vis de mon épouse, nos enfants, notre famille, nos proches et nos amis ...

Dire que je vis bien tous ces évènements serait mentir, mais ma conscience, mon entourage, la confiance de beaucoup, m'ont permis d'encaisser « plutôt bien » ce qui est tout de même un cauchemar.

Cette réelle injustice me pousse à me battre jusqu'au bout pour défendre mon honneur :

- Je n'accepte pas les décisions qui ont été prononcées à mon encontre, car je les trouve injustes, disproportionnées, terriblement sévères.
- Je comprends le Procureur qui, face au courrier de dénonciations, n'avait d'autre choix que de diligenter une enquête.
- J'en veux énormément au gendarme chargé de l'enquête qui a multiplié les pressions, les raccourcis, négligé les évidences, court-circuité sciemment ou non, les faits qui auraient pu conduire le substitut au Procureur à faire cesser l'enquête.

A mon sens, il a perdu le sens de sa mission initiale en se focalisant sur les seuls éléments « à charge » pour des raisons que j'ignore.

- Je ne sais pas si je peux en vouloir aux Juges qui se sont très certainement forgés une idée à partir des synthèses et conclusions liées à l'enquête. Mais je ne comprends pas comment ils ont pu se laisser berner par les propos tenus dans le courrier de dénonciations adressé au Procureur.
- Je ne peux qu'être révolté face aux nombreuses approximations, conclusions qui ne sont qu'à charge... A l'image du dossier.
- Comment ne jamais avoir auditionné la secrétaire de Mairie qui a un rôle fondamental ?
- Pourquoi avoir arrêté l'analyse des procès-verbaux des conseils municipaux en septembre 2019, alors que les auditions se sont arrêtées en avril 2021 ?

Comment puis-je être aussi sévèrement condamné alors que l'enquête de Gendarmerie et les jugements présentent autant d'inexactitudes, d'approximations et de manquements ?

J'ai un sentiment qui s'apparente à une forme de « honte » de la justice rendue, qui s'explique par la certitude d'une terrible injustice à mon égard.

Quant à celui qui est « aujourd'hui » : conseiller municipal de l'opposition ; « hier » : ex 1^{er} adjoint... Lui qui a assisté à toutes les décisions... celui qui prône, entre autres, : « la morale publique et l'éthique de l' élu », serait bien inspiré de faire sa propre introspection.

Il ne mérite aucune considération de ma part, tant il a agi en fourbe et qu'il se délecte de ce qu'il a seul, souhaité déclencher.

J'estime qu'il a tordu la vérité en se souvenant de ce qu'il voulait, pour oublier ce qu'il souhaitait ne pas dire.

J'espère qu'un jour, il paiera au juste prix tout le mal qu'il a fait.

Lui qui nous a toujours reproché (à Hubert Saint et moi) de ne pas avoir appliqué « l'article 3 de la charte de l' élu local » lors du Conseil Municipal du 23 avril 2018...

Lui qui s'est acharné à sous-entendre qu'il en avait parfaite connaissance, a reconnu très clairement lors de ses auditions, qu'il ne la connaissait pas lui-même, avant le mois d'avril 2019 !

Comme on le dit parfois : « le diable est dans les détails » ...

Ces détails qui expliquent tout simplement que le niveau d'information collective du Conseil Municipal était tel, que tant les « accusés », que les « dénonciateurs », ne savaient rien à propos de la charte de l' élu local.

Ce que bien évidemment, le dénonciateur, donneur de leçons... s'est bien gardé de dire, obnubilé qu'il est toujours, par sa seule motivation de me détruire.

Le fond de mon dossier me semble reposer principalement sur deux interrogations :

- « Ai-je agi intentionnellement ? »
- « Est-ce que l'entreprise Batiseine TP a bénéficié de privilèges ? »

Mes réponses sont et seront irrémédiablement : « NON ! Ni dans l'intention. Ni dans le privilège »

C'est sur des bases plus que fragiles, des absences de preuves et des suppositions improbables que deux tribunaux m'ont déclaré coupable et condamné très sévèrement ! dont acte !

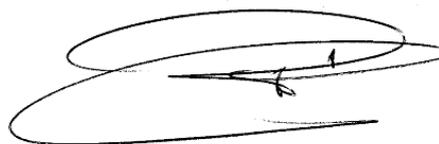
J'espère que NOTRE JUSTICE finira par ne pas se tromper et rendra finalement un jugement impartial car la vérité est bien plus simple que cet acharnement envers un élu qui n'a cessé de défendre la Commune et les intérêts de ses habitants.

Ma conscience va bien ! Je ne lâcherai rien !

Je remercie sincèrement toutes celles et ceux qui me soutiennent. Ça compte dans une telle épreuve.

Recevez, très chers Boschervillaises et Boschervillais, mes salutations les plus sincères et chaleureuses

Thierry Chauvin, votre maire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line, positioned below the name of the mayor.